



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis le 13 septembre 2019 :

Septembre

Le 19, échanges entre les directions de l'AMF 29, du CDG 29, du CNFPT, le syndicat de DGS et le service formation de l'U.B.O sur l'anticipation du changement de mandature 2020 et les actions communes à mener.

Le 20, réunion AMF 29 de préparation du CCF 2020, avec l'agence Bergame, clôture de la commercialisation.

Octobre

Le 1^{er}, rencontre entre le président et M. Manuel DELMAS-GOYON nouveau Président du Tribunal de Grande Instance, en présence de la directrice.

Le 2, rencontre départementale annuelle des femmes-maires du Finistère- Gouézec.

Le 2, échange entre le Président et M. Pascal LELARGE, Préfet du Finistère.

Le 3, mise en place du RGPD, audit au siège administratif AMF 29.

Le 4, déjeuner de travail entre les 4 Président(e)s des AD Bretagne et M. Loïc CHESNAIS-GIRARD, Président de Région.

Le 15, réunion de concertation en préfecture dans le cadre de la préparation du contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 en présence du Président CAP.

Les 16 et 17, participation de la directrice de l'AMF 29, à la réunion trimestrielle AMF des DAD- et formation Loi Elan - Paris.

Le 22, audition interministérielle au siège AMF 29 visant la formation des élu(e)s locaux (en présence de maires, du CDG 29, du CNFPT et de l'UBO, porteur du service formation finistérien).

Le 29, échange entre le Président et M. René TREGUER, Maire de Tréouergat concernant le lancement de la radio numérique en Bretagne.

Les 29, 30 et 31, première participation de la directrice au Congrès de l'ADCF-Nice (nouveau référent régional ADCF : M. Sébastien MIOSEC, administrateur AMF 29).

Novembre

Le 5, réunion des assistantes administratives des 4 AD bretonnes à Saint-Brieuc en préparation 2020 (dispositif d'accueil- gestion des fichiers).

Les 7 et 12, participation de collaboratrices de l'AMF 29 aux réunions portant sur la loi de la transformation de la fonction publique organisées par le CDG 29 et le CNFPT - Guipavas et Quimper.

Le 14, rencontre entre M. Dominique CAP, Président de l'AMF 29 et M. Christophe MARX, Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère, en présence de la directrice.

Les 19, 20 et 21, présence d'une délégation finistérienne de 370 élu(e)s au 102^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France-Paris.

Le 22, présence du Président CAP aux 10 ans de TEBEO.

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

Le changement climatique aux portes de nos communes !

Nos territoires bretons sont plombés depuis des semaines par un automne gris inhabituellement pluvieux, les végétaux perdent leur repère, vu dans un jardin littoral finistérien : une rose trémière, reine de l'été, en pleine floraison... fin novembre.

Y aura-t-il des roses trémières à Noël ?

La question semble éloignée de nos préoccupations quotidiennes d'élu(e)s locaux, mais pour encore combien de temps ? Car au-delà de ce propos léger, se profile un gros nuage noir sur la vie de nos communes.

De tous âges et de tous territoires, urbains comme ruraux, les français prennent la mesure du réchauffement climatique, désormais au bout de leur rue. Si la Bretagne est épargnée des chaleurs torrides du sud, les épisodes de pluies incessantes et paradoxalement de déficit hydrique estival, se multiplient sur notre région, terre de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

Avec quelles conséquences ? Dans une situation économique et sociale déjà difficile, les exploitants agricoles et éleveurs sont de plus en plus impactés par ce climat chaotique : les champs gorgés d'eau en automne et l'eau bientôt « or bleu » l'été, comment vivre avec cela ?

Sans oublier aussi les épisodes météorologiques violents, submersions, inondations, tempêtes, qui représentent un risque majeur pour la sécurité de nos habitants.

Préoccupation grandissante de nombreux concitoyens, la transition écologique sera-t-elle un des enjeux majeurs de la prochaine mandature ?

Le 102^{ème} Congrès des maires de France a affiché en grand débat « La transition écologique », avec en filigrane le réchauffement climatique. Cela confirme bien -s'il le fallait- que le maire se trouve en première ligne sur ce dossier, et le sera encore plus dans les six années à venir.



A l'occasion de ce dernier congrès national, l'ADEME par ailleurs a présenté un guide d'actions susceptible d'être utile aux élu(e)s à quelques mois des élections municipales.

Vingt fiches présentent ainsi une sélection de retours d'expériences communales et communautaires : « Parce que l'urgence environnementale est une préoccupation croissante de nos concitoyens, l'ADEME souhaite, avec le recueil Demain MON TERRITOIRE*, partager des clés pour qu'élus et futurs élus puissent intégrer la dimension environnementale dans leur programme et proposer des actions concrètes pour leur territoire ».

Les publications et prises de position se multiplient ces derniers mois. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le débat pré-électoral mais bien de se mobiliser solidairement sur la question environnementale, aux côtés des actions de l'Etat, de la porter à l'échelle communale et intercommunale, de trouver ensemble des pistes d'actions, même modestes, compatibles avec la spécificité de nos territoires et respectueuses de tous.

Ce débat est crucial, il nous faut le saisir en concertation et sans attendre un mandat de plus : rappelons-nous de l'alerte « notre maison brûle et nous regardons ailleurs » prononcée par Jacques CHIRAC, il y a plus de dix-sept ans !

Bien sincèrement,
Dominique CAP

(*) www.ademe.fr/demain-territoire (guide gratuit).



Avec la SNCF, le Finistère choisit l'ecomobilité.

des idées d'avance
SNCF

Retour en images sur le dernier Congrès national de la mandature

Pot de l'amitié, à l'invitation de l'AMF 29



Nouveau record d'affluence le jeudi midi lors du RDV de l'AMF 29 sur l'espace cocktail de l'AMF : 240 des 380 congressistes finistériens ont participé à ce moment de convivialité pluraliste.



Invitation à l'hôtel Lassay, la délégation finistérienne réunie autour des parlementaires et du président de l'Assemblée nationale

Interventions lors de la réception des élu(e)s du Finistère par leurs parlementaires, une tradition mise en place avant 2001 par le Sénateur Alphonse ARZEL alors président du réseau AMF finistérien.

Rencontre du réseau régional Bretagne



Comme chaque année, les quatre président(e)s des AMF 22, 56, 29 et 35 se sont réunis au Congrès de l'AMF sur le stand des AD regroupées en Région. Image prise lors du passage amical de la Sénatrice Françoise GATEL, ancienne présidente AMF 35 (*debout sur la photo*).

Petit déjeuner des PAD et DAD du réseau AMF, à l'invitation du président François BAROIN



Le président CAP entouré de Mme Agnès LE BRUN, vice-présidente AMF 29 et AMF nationale, et de Mme Armelle BOTHOREL, présidente AMF 22

La déconstruction des navires de plaisance et de sport hors d'usage

La France compte 1,1 million de bateaux de plaisance immatriculés, pour un âge moyen qui dépasse 30 ans. Le Finistère en compte 75 000, dont un grand nombre en fin de vie et devant être déconstruits.

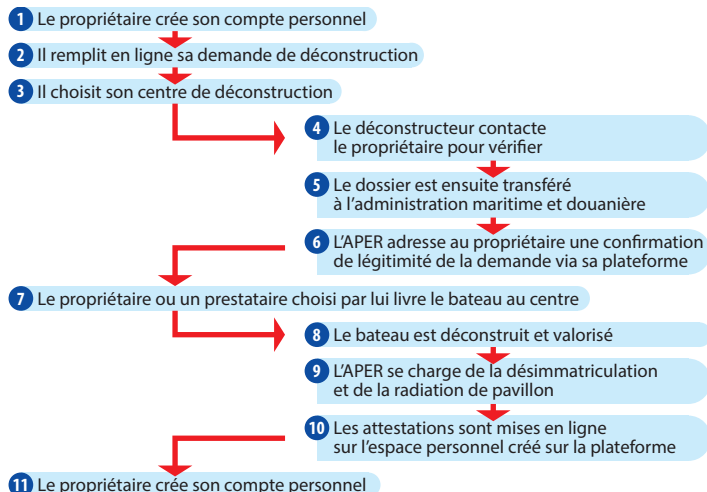
La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui s'attache entre autres à la réduction des déchets à la source, a créé une filière «responsabilité élargie au producteur» (REP) pour la gestion des déchets issus des bateaux de plaisance et de sport.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les producteurs et importateurs de bateaux de plaisance ou de sport versent une contribution financière pour la plaisance à l'association pour la plaisance éco-responsable (APER), éco-organisme agréé par l'État depuis le 2 mars 2019 et chargé de traiter les bateaux hors d'usage. Ils peuvent aussi assurer directement ce traitement pour les bateaux qu'ils ont mis sur le marché.

Cette filière s'adresse aux propriétaires des bateaux suivants :

- bateaux de plaisance ou de sport (dont jet-skis), à l'exclusion des embarcations propulsées par l'énergie humaine (kayaks, windsurf, kitesurf, pédalos, etc.),
- bateaux d'une longueur comprise entre 2,5 mètres et 24 mètres,
- bateaux nécessitant une immatriculation.

Le propriétaire d'un bateau désirant le faire déconstruire doit préalablement déposer un dossier auprès de l'APER (www.recyclermon-bateau.fr) selon le processus ci-contre.



8 centres sont agréés en Bretagne, dont 4 sont en Finistère : Plouigneau et Guipavas dépendant des Recycleurs Bretons, Brest et Quimper relevant de Guyot Environnement.

A noter qu'à proximité du secteur de Concarneau, il existe aussi en Morbihan le centre de Caudan dépendant des Recycleurs Bretons. Pour le dépôt du bateau au centre de traitement agréé de la REP, le propriétaire doit disposer :

- soit de la carte de circulation du bateau,
- soit de l'acte de francisation du bateau,
- soit à défaut, tout acte justifiant de la détention légitime du bateau.

En direct avec le Conseil départemental

War-eeun gant ar C'huzul-departamant

Vers un Service Public pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi breton

Mobilisées de longue date en faveur de l'insertion, de la formation et de l'emploi, les sept grandes collectivités bretonnes (les quatre Départements, la Région et les deux métropoles) ont uni leurs forces et leurs moyens pour construire un service public breton sur ces politiques publiques. Première démarche de ce type en France, celle-ci s'inscrit dans un objectif de différenciation et de simplification de l'action publique.

Cette Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) des compétences insertion, emploi, formation en Bretagne a été présentée à Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté par Nathalie SARRABEZOLLES, présidente du Conseil départemental, lors de sa venue à Brest début novembre. C'est la réponse collective bretonne pour faire plus et mieux en faveur des bretonnes et des bretons en insertion et en recherche d'emploi !

L'enjeu de cette CTEC est majeur. Il s'agit ici d'améliorer la fluidité des dispositifs proposés aux publics en difficulté en rendant l'action des collectivités plus efficaces et plus continue par un meilleur dialogue et articulation des compétences, pour éviter notamment les ruptures de prises en charges dans les parcours des personnes. Pour répondre aux besoins d'accompagnement, toujours aussi important, malgré la légère baisse du chômage, les 7 collectivités s'engagent également à

renforcer et consolider l'offre d'accompagnement. Les défis à relever sont nombreux : simplifier les démarches en évitant de répéter plusieurs fois les étapes du parcours, automatiser les échanges pour l'insertion, l'emploi et la formation, développer des formules d'accompagnement global... L'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi ; pôle Emploi, les Missions locales, Défi Emploi, Actif, le Greta, Cap Emploi... sont associés pour relever ces défis communs. Les premières mises en œuvre sont prévues pour début 2020.

2020, simplification des modes de paiement

En complément de l'accompagnement social assuré au quotidien par les agents départementaux, le Département active plusieurs fonds d'aides individuelles sociales. Ces aides peuvent permettre de surmonter des difficultés pour se nourrir, se déplacer ou se loger par exemple. Au total plus de 13 000 aides pour près de 3 M€ sont versées chaque année. Le Département vient aujourd'hui de revoir l'ensemble des modalités du versement des aides. Le but : faire simple pour les bénéficiaires de ces aides. Concrètement les aides seront dorénavant envoyées directement au domicile par Chèque d'accompagnement personnalisé ou via une carte bancaire nominative. La priorité a été mise sur le gain de temps et la facilité d'utilisation pour les allocataires. Un exemple de l'effort constant du Département pour moderniser et simplifier son action, au service des Finistériens.ne.s !

**Votre assureur de proximité,
au coeur de vos collectivités !**



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Point d'étape sur la gestion des fonds structurels européens

Liliana Tanguy, Députée du Finistère



Depuis la mise en œuvre, en 2014, de la réforme de la décentralisation de la gestion des fonds structurels européens, il est souvent affirmé que les autorités françaises seraient incapables de consommer l'intégralité des crédits européens qui leur sont alloués. Cette idée préconçue dessert tant l'action des régions françaises, qui ont désormais la responsabilité de gérer une grande partie de ces fonds,

tout comme celle de l'Union européenne, dont les interventions ne sont pas assez visibles.

Alors qu'un débat est en cours autour de l'éventuelle recentralisation d'une partie de la gestion des fonds structurels, j'ai présenté, en octobre dernier, un rapport parlementaire intitulé «Gestion des fonds structurels européens : achever la décentralisation». Rejetant à une recentralisation partielle de la gestion, j'y défends l'idée que les difficultés que nous connaissons s'expliquent par l'insuffisance des moyens – institutionnels, financiers et techniques – accordés aux régions.

Plusieurs déplacements ont jalonné nos travaux - notamment en Bretagne, région dont les performances de gestion sont parmi les meilleures en France. La Bretagne est, par ailleurs, la région française qui perçoit le plus de crédits au titre du Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Il est apparu, au cours des déplacements que ce fonds, de petite taille mais d'une grande importance pour nos pêcheurs, suscite insuffisamment l'intérêt des institutions nationales. Ce rapport aura donc été l'occasion de porter les revendications que j'ai entendues du terrain, sans doute restées inaudibles sinon.

Le rapport dresse le constat des obstacles à une bonne gestion des fonds européens : le cadre réglementaire est excessivement lourd, pour les autorités de gestion comme pour les porteurs de projet, qui renoncent parfois à demander les aides auxquelles ils

pourraient avoir droit. Les coûts de gestion sont élevés et les délais de paiement bien trop longs, pour les petites entreprises et pour les agriculteurs. Ces difficultés devraient être atténuées par la proposition de simplification présentée par la Commission européenne pour la prochaine période de programmation (2021-2027). La consultation des élus et porteurs de projet, annoncée au congrès des maires par Amélie de Montchalin, la secrétaire d'Etat aux affaires européennes, devrait également permettre de lever une partie de ces obstacles.

Concernant les taux de consommation des fonds européens, en revanche, le constat est plus nuancé. Bien que pas encore très élevé, le taux de programmation moyen pour l'ensemble des fonds s'élevait en 2018 à 61 %, se situant ainsi dans la moyenne européenne. Il ne faut pas oublier que la programmation est pluriannuelle, et que les autorités de gestion – les régions – ont jusqu'en 2023 pour valider les dernières dépenses.

En réalité, il n'y a qu'un fonds dont le taux de consommation pose vraiment problème : c'est le FEAMP, le seul fonds dont la gestion n'a pas été décentralisée ! Par ailleurs, au sein du FEADER, le LEADER connaît aussi de grandes difficultés, liées notamment au saupoudrage des crédits entre un grand nombre de petits programmes. Il serait, à ce titre, pertinent que les élus locaux proposent, au sein des Groupes d'action locales (GAL), l'instauration de seuils d'éligibilité pour éviter que les coûts d'instruction des dossiers soient supérieurs au montant de l'aide demandée.

De manière générale la décentralisation fut en réalité incomplète, et c'est sans doute ce qui explique l'essentiel des retards. C'est pourquoi j'ai proposé qu'on aille au bout de la décentralisation de la gestion des fonds, y compris pour le FEAMP. Il semble que le gouvernement souhaite plutôt recentraliser, mais il n'a pas encore rendu officiels les arbitrages attendus depuis maintenant un an. Deux mois après la publication du rapport, la situation est encore confuse : il est donc urgent de prendre une décision pour être préparé au lancement de la prochaine période de programmation.

